

CAPN DU 20 SEPTEMBRE 2023

Examen de la situation des contrôleur·euse·s stagiaires des finances publiques et des contractuel·le·s en situation de handicap de catégorie B promotion 2022-2023

Les inégalités de richesse et de patrimoine ne cessent de se creuser dans notre pays. Les inégalités sociales qui existent aujourd'hui en France sont revenues au niveau du début des années 80.

Les 10% des français les mieux payés gagnent en moyenne 3,5 SMIC de plus que les 10% des revenus les plus faibles.

Les 10% les plus riches détiennent plus de la moitié des richesses nationales quand les 50% des plus pauvres se partagent moins de 10 % des richesses.

Alors comment expliquer ces inégalités ?

Les inégalités sociales ne sont pas une fatalité, elles sont le résultat de choix idéologiques, politiques et économiques.

Disons le : notre système fiscal favorise les plus riches et pèse sur les plus pauvres.

Selon les recherches menées par Thomas Piketty, les 0,1% les plus riches de la population paient proportionnellement moins d'impôt que 70% de la population active française.

Depuis 20 ans, la fiscalité française tend à réduire les impôts progressifs, plus justes, et s'appuie de plus en plus sur des impôts à taux unique, autrement dit, qui pèsent plus sur le budget des ménages les plus pauvres et sur les classes moyennes.

De même, la suppression de l'impôt sur la fortune ou encore la mise en place d'une flat tax sur les revenus du capital voulues par Emmanuel Macron aggravent les inégalités sociales. Une étude de l'Insee a ainsi démontré que les plus grands bénéficiaires de ces mesures sont les 10 % les plus riches.

Dans le même temps, la France perd chaque année au moins 80 milliards d'euros de recettes fiscales dû à l'évasion des entreprises et des particuliers.

A titre de comparaison, avec 7 milliards d'euros de recettes supplémentaires par an, il serait possible d'augmenter de 5% le budget de l'hôpital public et d'embaucher 100 000 personnels.

Avec 14 milliards d'euros de recettes supplémentaires par an, le montant du revenu de solidarité active (RSA) pourrait être augmenté de 50% et étendu aux 18-25 ans.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé a augmenté de 5,9 % en juillet 2023. Bruno Lemaire, a annoncé que nous ne retrouverions pas le niveau d'inflation d'avant crise COVID.

Les Restos du Cœur et La Croix rouge sont en grande difficulté face à l'explosion de la demande d'aide alimentaire. Dans son baromètre de la pauvreté publié le 6 septembre, le Secours populaire note que 32 % des Français peinent à se procurer une alimentation saine leur permettant de faire trois repas par jour.

L'État a donc débloqué en urgence une aide de 156 millions d'euros. Bernard Arnault a pu en profiter pour jouer les philanthropes en faisant un don de 10 millions d'euros.

Comment est ce encore possible d'en arriver là à notre époque dans un pays comme la France, 9^e puissance mondiale ?

En tant que fonctionnaires, nous subissons également l'inflation mettant encore plus à mal notre pouvoir d'achat en baisse de 24 % depuis 2000 du fait du gel de la valeur du point d'indice.

Il est beau que notre ministre de l'économie demande aux entreprises d'augmenter les salaires de leurs employés, mais « il est mal placé au vu de la faiblesse des augmentations salariales qu'il a accordé aux fonctionnaires » et ça n'est pas nous qui le disons mais Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef le 4 juillet 2023.

Les 2 dernières maigres augmentations du point d'indice (3,5 % en 2022 et 1,5% en 2023) ne compensent ni l'inflation ni le décrochage. Et ce n'est pas la prime cache misère, dite prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, non reconductible qui ne bénéficiera qu'à environ 50 000 agents à la DGFIP qui va permettre de compenser la perte de pouvoir d'achat.

Ce 12 septembre 2023 s'est engagé, après deux ans d'attente, une négociation avec la DG sur notre régime indemnitaire. la Direction générale doit maintenant prendre le temps et se donner les moyens de reconnaître enfin que la seule richesse de la DGFIP est l'investissement de ses agents et de ses agents.

Nous revendiquons en tout 1er lieu l'augmentation significative du point d'indice et son indexation sur l'inflation, mais aussi :

- ▶ La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (inchangée depuis 2017 !);
- ▶ La revalorisation de la valeur du point ACF (inchangée depuis 2009 !);
- ▶ L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels;
- ▶ La revalorisation de la prime de rendement (inchangée depuis 2017 !);
- ▶ Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires;
- ▶ La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail
- ▶ La revalorisation substantielle des remboursements de frais;
- ▶ L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

Afin de porter ces revendications, nous appelons les agents à signer massivement la pétition intersyndicale du 5 septembre 2023.

Concernant cette CAP, nous voici donc aujourd'hui réunis pour examiner à la fois la situation des contrôleur·euse·s, programmeur·euse·s stagiaires des finances publiques, et celle des contractuel·le·s en situation de handicap de catégorie B.

La CGT Finances Publiques rappelle son attachement au recrutement par concours ou examens. Elle est contre le recrutement par voie contractuelle qui porte atteinte à l'égalité d'accès à la fonction publique. La réussite au concours et examens détermine, à elle seule, la sélection des futur·e·s collègues.

La CGT Finances Publiques revendique la plus grande objectivité, transparence et égalité des chances dans le recrutement par :

- ☛ L'abandon des nouvelles modalités de formation à savoir le stage probatoire et le nouveau système d'évaluation;
- ☛ L'abandon des nouvelles modalités d'affectation;
- ☛ Le concours comme seule voie de recrutement;
- ☛ Le début de la scolarité des B au 1er septembre et la mixité généralisée des catégories dans les établissements;

Et pour les personnels en situation de handicap :

- ☛ Une véritable politique d'intégration sans se contenter des 6 % prévus par la loi;
- ☛ Un concours et une formation professionnelle adaptés aux personnes en situation de handicap;
- ☛ L'adaptation du poste de travail à chaque situation de handicap;

La CGT Finances Publiques rappelle, d'autre part, sa revendication d'intégrer les 1ères affectations des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée.

Dans la prolongation des années précédentes, nous ne pouvons que déplorer et constater que la direction de l'ENFIP persiste dans sa mise en œuvre d'une transformation numérique de la formation des contrôleurs stagiaires. L'assimilation des cours en autonomie prend bien plus de temps que celui calibré pour les séances. Les acteurs de la formation initiale font état de l'absolue nécessité d'une interaction stagiaires/stagiaires et apprenants/sachants pour assimiler les connaissances.

Compte-tenu de l'importance de cette formation et des difficultés croissantes rencontrées par la DGFIP dans le recrutement, il nous paraît évident que le fonctionnement de la scolarité n'est pas adapté. Cette nouvelle mouture de la formation des contrôleurs stagiaires va dans le sens d'une dégradation de la qualité de l'enseignement. Cela est renforcé par le manque d'investissement financier et un accompagnement déficient de ceux qui rejoindront prochainement des services en sous-effectifs, ayant toujours moins le temps de former ces nouveaux venus.

Nous tenons à rappeler que la CGT s'oppose catégoriquement à la suppression progressive des cours en présentiel avec la mise en place du 4+1.

Afin de faire évoluer la scolarité de manière positive, nous souhaitons attirer votre attention sur les problématiques suivantes :

Concernant la qualité de vie des stagiaires, la CGT finances publiques revendique :

- Que l'administration mette à disposition des stagiaires un logement décent. Cela passe par la signature de nouvelles conventions avec des bailleurs privés ou publics, surtout au vu du volume actuel de recrutement.
- Des places en crèches réservées pour les stagiaires ayant des enfants en très bas âge.
- L'augmentation de l'indemnité de stage qui ne couvre plus les frais liés au logement, aux charges, à l'énergie et au transport.
- Que chaque stagiaire puisse suivre les heures mensuelles d'information syndicale en présentiel.

Concernant les nombreux obstacles liés à l'apprentissage, la CGT Finances Publiques revendique :

- Au vu de la densité de la scolarité et de l'éloignement des établissements des résidences personnelles des stagiaires, il est indispensable :
 - D'une part, de libérer les lundi matin et vendredi après-midi pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale.
 - D'autre part, d'accorder aux stagiaires une demi-journée de reformulation au cours de la semaine.
- Que les heures de soutien se tiennent en petit groupe et en présentiel. En effet, le soutien en amphithéâtre ou en distanciel n'apporte aucune plus-value.
- Une moindre pression liée aux examens ; pression accentuée par la densité des cours et l'absence de transparence sur les conditions d'évaluations. De plus, nous revendiquons des évaluations formatives (examens blancs) et pas seulement sommatives sur les évaluations du socle commun.

Ce que réclame la CGT finances publiques devrait être une évidence alors que l'administration fait face à une difficulté croissante dans le recrutement. La formation se doit de faire la transition vers une scolarité donnant la priorité à la qualité non pas seulement technique, mais également aux compétences pratiques et humaines. Mais il est aussi temps de mettre un terme à la remise en cause constante des stagiaires par cette infantilisation, par la mise en œuvre d'examens qui ne mettent en valeur ni la réussite personnelle aux concours ni les qualités professionnelles et humaines des stagiaires.

Enfin pour conclure, nous espérons que les reclassements seront effectués très rapidement et dès l'entrée en scolarité en non en début d'année 2024 et que les frais de changement de résidence des stagiaires sortants seront versés rapidement après dépôt de la demande.



POUR CONTACTER NOS CAPistes, ERIKA, MARIE, JONATHAN ET THIBAUT :

elusb@cgt.fr / Erika : 06 15 01 37 64 - Marie : 06 24 26 91 96 - Jonathan : 06 20 15 54 36 - Thibaut : 06 26 25 67 00